PORT AUTONOME
DE COTONOU

BON A LANCER
DCMP - PAC

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres ouvert national

Objet : ACCORD CADRE POUR LA SURVEILLANCE ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU PAC

Référence de l'AAO : S_CP_97321

Avis n° : 044 */2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du* 06/12/*2024..*

Identification de la procédure : Avis d'appel d'offres ouvert national .

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics révisé N°3 du Port Autonome de Cotonou publié sur son site web www.portdecotonou.bj le 04 novembre 2024 et par affichage au tableau d'affichage du PAC.

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'**accord cadre pour la surveillance et le gardiennage des locaux et bâtiments administratifs du PAC.**

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commandes successives sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des Marchés Publics en République du Bénin.

3. **Le Port autonome de Cotonou** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :

- Assurer le gardiennage et la haute surveillance des enceintes, espaces, bâtiments et locaux administratifs du Port Autonome de Cotonou 24 heures/24 et 07 jours/7.
- Répertorier tout événement, incident ou accident qui surviendrait sur les locaux, les biens ou les personnes présentes sur les différentes zones de surveillance.

Le présent appel d'offres est en lot unique et les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

BON A LANCER
DCMP - PAC

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du **PAC**, Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents du dossier d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 111 situé au rez -de -chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) de 08h-12h30min et de 14h-17h30min (GMT +1) et/ sur le site web www.portdecotonou.bj.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises qui ont de références techniques requises

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et spécialisée exclusivement dans le domaine de la surveillance et /ou le gardiennage et la protection des personnes et des biens, justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ou les statuts;
- Disposer d'une autorisation en cours de validité pour exercer les activités de gardiennage et de surveillance délivrée par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Avoir exécuté en tant que prestataire / ou sous-traitant au moins un (01) marché de surveillance et / ou de gardiennage et de protection des personnes et des biens d'un montant de **cent cinq millions (105 000 000) F CFA Hors Taxes** au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception definitive ou un procès-verbal de validation du rapport d'exécution. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de contrat (pages de garde, page de signature et page comportant le montant en copie simple) signés par les maitres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etats ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Benin);.
- Fournir un engagement sur l'honneur de mise à disposition de cent soixante (160) agents à raison de quatre-vingt-deux (82) agents par jour (24 heures).
- Fournir un engagement sur l'honneur à déclarer le personnel à la CNSS;
- Fournir un engagement sur l'honneur de mise à disposition et de renouvellement des moyens matériels et équipements de protection individuelle nécessaires au profit du personnel pour exécuter la mission;
- Fournir un engagement sur l'honneur de souscrire au personnel, une assurance maladie dont la prime d'assurance est conforme à l'article 18 de la loi n° 2022 - 17 DU 19 OCTOBRE 2022 portant modification de la loi no 2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin qui

BON A LANCER
DCMP - PAC

dispose que « Les employeurs publics ou privés assurent le paiement de la prime d'assurance pour le panier de soins de base à hauteur de 80% au moins ».

- Un engagement à produire une attestation d'assurance responsabilité civile Chef d'Entreprise indiquant les risques couverts du fait de son activité dans l'enceinte du PAC.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) d'au moins **deux cent dix millions (210 000 000) F CFA** justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI. La page de certification de membre de l'OECCA du BENIN et celle portant la mention DGI doivent être en originale ou en copie légalisée. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

ou

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréée en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **trente-quatre millions quatre cent quarante mille (34 440 000) F CFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques requises

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et spécialisée exclusivement dans le domaine de la surveillance et /ou le gardiennage et la protection des personnes et des biens, justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ou les statuts;

- Avoir l'autorisation d'exercer des activités de gardiennage et de surveillance délivrée par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en cours de validité;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels annuelle avec tacite reconduction sur toute la durée de d'exécution de l'accord cadre et couvrant couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant au moins égal à **deux cent six millions six cent quarante mille francs (206 640 000) F CFA** ;

- Fournir un engagement sur l'honneur de mise à disposition de cent soixante (160) agents à raison de quatre-vingt-deux (82) agents par jour (24 heures).
- Fournir un engagement sur l'honneur à déclarer tout le personnel à la CNSS;

BON A LANCER
DCMP - PAC

- Fournir un engagement sur l'honneur de mise à disposition et de renouvellement des moyens matériels et équipements de protection individuelle nécessaires au profit du personnel pour exécuter la mission;
- Fournir un engagement sur l'honneur à souscrire à une assurance maladie pour le personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2022 - 17 DU 19 OCTOBRE 2022 portant modification de la loi no 2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin.
- Un engagement à produire une attestation d'assurance responsabilité civile Chef d'Entreprise indiquant les risques couverts du fait de son activité dans l'enceinte du PAC.

Exigences financières :

- Les entreprises naissantes fourniront le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et les celles qui n'ont pas encore trois années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existences; Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;
  et
- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréée en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **trente-quatre millions quatre cent quarante mille (34 440 000) F CFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord cadre est de **trente-six (36) mois**. La durée d'exécution de chaque lettre de commande issue du présent accord cadre sera fixée sur ladite lettre de commande.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du..06.../..12.../ 2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sise à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.portdecotonou.bj (non applicable) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER
DCMP - PAC

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou au plus tard le** 03 / 01 / 2025 **à 10 heures 00 minute** (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Direction des Marchés Publics du PAC, le** 03/01/2025 **à partir de** 10 **heures** 30 **minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **six millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (6 199 200) F CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix vingt (90)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 23/12/2024 à 10h00 (GMT +1). Le point de départ de cette visite est la devanture du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès à la plateforme portuaire n'est autorisé qu'aux personnes munies des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

REP. DU BENIN * Directeur des Marchés Publics (D.M.P) * PORT AUTONOME DE COTONOU

Le Directeur des Marchés Publics

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE